

HABITER ET SE DÉPLACER DANS LE BAS-RHIN

LE RISQUE DE LA DOUBLE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

299

JUIN 2020



ÉNERGIE



La « double précarité énergétique », liée au logement et à la mobilité, touche un nombre croissant de ménages en France. Elle constitue un risque majeur de fragilité socio-économique pour ces derniers, et un enjeu de cohésion pour la société.

Ce phénomène s'accroît dans un contexte de paupérisation des ménages à faibles revenus, d'inflation du prix des énergies les plus consommées et de sensibilité accrue aux inégalités. A ces réalités nationales s'ajoute un ensemble de spécificités locales dont par exemple le parc de logements bas-rhinois qui est plus ancien et moins bien isolé que la moyenne nationale. Certains territoires sont confrontés à un climat

hivernal particulièrement rigoureux et d'autres subissent des étés caniculaires. Enfin, malgré la densité de population élevée du département, de nombreux territoires offrent encore un faible niveau d'accessibilité aux services et équipements du quotidien.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de qualifier et quantifier les différents types de risques énergétiques auxquels les ménages bas-rhinois sont confrontés, et la façon dont ces derniers influent sur leurs factures énergétiques. Un tel éclairage est indispensable pour accompagner les politiques publiques œuvrant à la résorption de ce phénomène.

En France, la définition institutionnelle de la précarité énergétique retenue depuis la loi Grenelle II ne permet cependant pas de retenir des seuils objectifs et d'identifier les ménages soumis à cette réalité de manière consensuelle.

Cette note pose donc les premières bases pour une approche combinant des indicateurs de précarité énergétique liés à la fois à l'habitat et aux déplacements. Elle propose également une typologie et une cartographie des différents risques liés à cette réalité à l'échelle des territoires bas-rhinois.

Différentes sources de dépenses énergétiques

La précarité énergétique est essentiellement due au cumul des dépenses liées aux déplacements et à l'habitat des ménages. Leur montant dépend d'une multitude de facteurs, dont les principaux sont les suivants :

Ancienneté et isolation des logements

L'ancienneté est le principal facteur déterminant la performance énergétique des logements. Les réglementations thermiques de 1974 à 2012 en France ont créé des différences considérables de performance entre les parcs neuf et ancien. Dans le Bas-Rhin, la géographie selon l'époque de construction des logements dessine deux « couronnes ». En raison de leur parc ancien, les territoires éloignés de l'Eurométropole de Strasbourg affichent les plus faibles performances. À l'inverse, le parc résidentiel des territoires proches de l'Eurométropole est le plus récent et le plus performant. L'Eurométropole occupe une position intermédiaire.

Type de logement et surface occupée

En raison des déperditions de chaleur liées à l'exposition de leurs façades, les maisons ont des charges de chauffage en moyenne 1,5 fois supérieures aux appartements à niveau de surface équivalent. Or, si l'Eurométropole compte 27 % de maisons, les autres intercommunalités bas-rhinoises en comptent en moyenne 72 %. En outre, plus la surface occupée par habitant est faible, plus les dépenses énergétiques le sont. C'est dans l'Eurométropole et les intercommunalités du sud du Bas-Rhin que les surfaces moyennes occupées par habitant sont les plus faibles.

Coût des énergies de chauffage

À pouvoir calorifique équivalent, les prix des énergies de chauffage sont très inégaux. Ces différences de prix ont en

plus tendance à se renforcer, en raison du renchérissement accéléré des énergies les plus chères, comme l'électricité et le fioul domestique. Les territoires où la part de logements chauffés avec ces énergies est importante (Outre-Forêt, Eurométropole de Strasbourg, Haguenau, Kochersberg) sont davantage exposés à la précarité énergétique que ceux où les énergies de réseau (gaz) ou le bois (Marckolsheim, Villé) sont davantage utilisés.

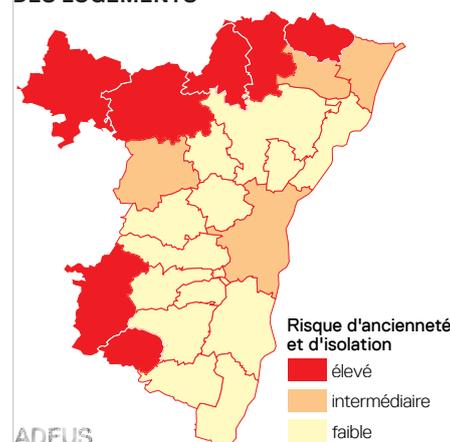
Mode de déplacement et distance parcourue

La mobilité individuelle (déplacements pour accéder à l'emploi, aux services et équipements) constitue l'autre poste majeur de dépenses énergétiques des ménages. Les véhicules particuliers représentent 95 % des consommations du secteur des transports dans le Bas-Rhin, soit environ 20 % des consommations énergétiques totales du territoire. Plus le nombre de kilomètres parcourus par les ménages est important, plus leur facture énergétique est élevée.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

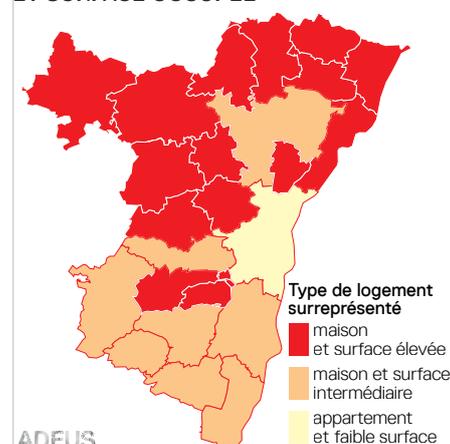
L'évolution du climat implique de repenser chauffage et climatisation des logements, et des bâtiments plus généralement, pour garantir un confort thermique tout au long de l'année. Un bâtiment peut à la fois subir et impacter le climat qui l'entoure. L'installation de climatiseurs rejetant un air de plus de 45°C dans l'espace public contribue par exemple à aggraver le phénomène des îlots de chaleur. D'autres approches sont à envisager : approche bioclimatique des bâtiments, réflexions autour du rôle de l'eau et du végétal, réflexions autour des réseaux de froid alimentés en énergies renouvelables, etc.

ANCIENNETÉ ET ISOLATION DES LOGEMENTS



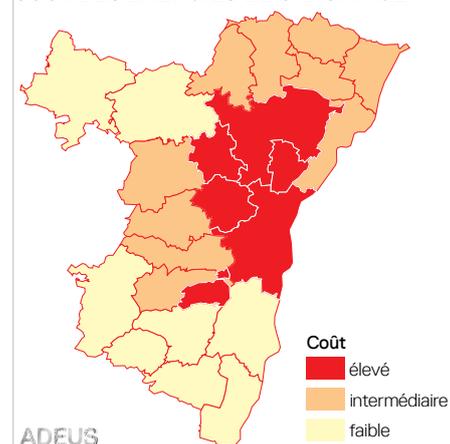
ADEUS

TYPE DE LOGEMENT ET SURFACE OCCUPÉE



ADEUS

COÛT DES ÉNERGIES DE CHAUFFAGE



ADEUS

Revenus en tassement, consommations en hausse

La précarité énergétique est également liée au niveau de revenus des ménages, qui détermine leur capacité à s'acquitter de leurs dépenses énergétiques.

Des revenus élevés mais une paupérisation

Avec un revenu médian disponible¹ de 21 772 € par an et par unité de consommation, les ménages bas-rhinois disposent d'environ 960 € de plus que la moyenne des ménages français en 2016. Cependant, les évolutions de ces dernières années montrent une précarisation croissante et des revenus qui augmentent moins vite qu'en France.

Le taux de pauvreté² des ménages se rapproche également de la moyenne française (13,1 % contre 14,1 %). Ce taux est même particulièrement élevé dans les pôles urbains. Il atteint 19,5 % dans l'Eurométropole de Strasbourg. En outre, la pauvreté touche davantage les locataires (40 % des ménages du parc social), les familles monoparentales et les moins de 30 ans. Ces populations sont donc particulièrement exposées au risque de précarité énergétique.

Deux types de précarité énergétique

Il faut cependant distinguer deux types de populations dont les revenus et consommations énergétiques créent des situations de précarité énergétique très différentes. D'un côté, les 25 % de ménages les plus pauvres (< 15 000 € par an et unité de consommation) ont souvent des charges énergétiques modérées car ils sont nombreux à être inactifs, non-motorisés, peu mobiles et à vivre dans les pôles urbains.

1. Source, fichier Filosofi Insee 2016. Les revenus disponibles incluent les salaires ainsi que les prestations sociales à l'exception des aides au logement

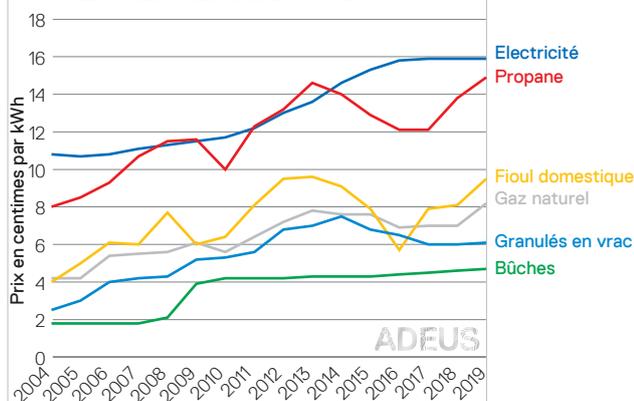
2. Taux de pauvreté : part de la population dont les revenus se situent en dessous de 60 % du revenu médian.

D'un autre côté, les ménages actifs à revenus modestes et moyens sont nombreux à avoir des charges énergétiques élevées. Leur mode de vie majoritairement périurbain, leur taux de motorisation et leur nombre de déplacements élevés impliquent des dépenses énergétiques parfois considérables.

Des consommations énergétiques en hausse

Alors que les revenus des ménages bas-rhinois ont tendance à stagner, leurs consommations énergétiques continuent d'augmenter. Selon ATMO³, dans le secteur résidentiel, les consommations énergétiques ont augmenté de 1,5 % par individu entre 2005 et 2017. Concernant les mobilités, le nombre total de kilomètres parcourus sur le territoire pour accéder à l'emploi et aux services a également augmenté au cours des dix dernières années. Cette augmentation des consommations s'ajoute ainsi à l'augmentation du prix des énergies, et contribue à faire plus fortement peser la dépense énergétique sur le budget des ménages.

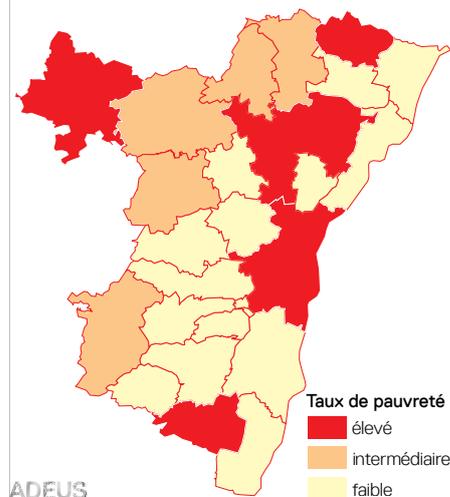
ÉVOLUTION DU PRIX DES ÉNERGIES POUR LES MÉNAGES DE 2004 À 2019



Source : Base de données « Pégase », Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

3. ATMO Grand Est est un organisme de surveillance du climat et de la qualité de l'air qui effectue ses observations à l'échelle de la région.

TAUX DE PAUVRETÉ (SEUIL À 60 % DU REVENU MÉDIAN)



ADEUS

Réalisation : ADEUS, mai 2020 - Source : INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Pour l'habitat, des risques variés selon les territoires

Sur le plan résidentiel, les ménages sont d'autant plus susceptibles d'être touchés par la précarité énergétique que le territoire dans lequel ils habitent cumule les différents facteurs de risques précédemment détaillés. A ces facteurs s'ajoute, pour certains territoires, un climat hivernal plus rigoureux, en particulier dans la Vallée de la Bruche.

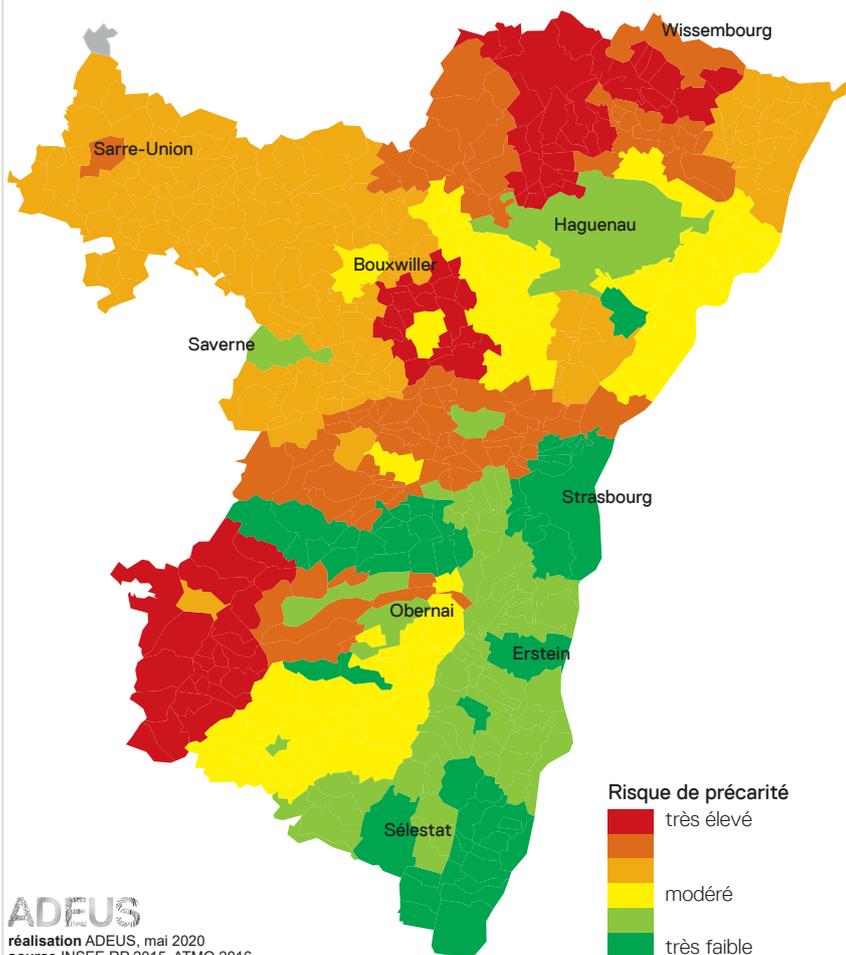
Deux ensembles de territoires distincts

La géographie du risque de précarité énergétique lié à l'habitat fait ainsi apparaître une nette différence entre deux ensembles de territoires. Ceux présentant les risques les plus faibles sont les pôles urbains ainsi que les territoires situés dans la moitié sud-est du département, notamment à proximité de la Vallée du Rhin. Ils bénéficient souvent d'un climat plus clément, d'un parc de logements plus récent, moins individuel, moins dispersé, ainsi que d'énergies de chauffage moins coûteuses. A contrario, ceux cumulant le plus de risques se situent dans le Massif des Vosges et ses contreforts, et dans le nord du département.

Des types de risques spécifiques

Cependant, ce clivage général ne doit pas amener à sous-estimer l'impact que certains risques spécifiques ont dans des territoires en particulier. C'est par exemple le cas du coût des énergies de chauffage très élevé dans le Kochersberg, dont les résidents ont largement recours au fioul et à l'électricité pour se chauffer. C'est également le cas de l'ancienneté du parc de logements, supérieure à la moyenne départementale en Alsace Bossue, dans la Vallée de la Bruche, la région de Wissembourg ou le pays de Niederbronn-les-Bains. Enfin, la surface occupée par habitant et le niveau d'individualité des logements sont particulièrement élevés dans le Pays de la Zorn, Sauer-Pechelbronn et l'Outre-Forêt.

RISQUE DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉSIDENTIELLE



CLÉ DE LECTURE :

Plus le territoire tend vers le vert, plus le risque énergétique y est faible sur le plan résidentiel. A l'inverse, plus il tend vers le rouge, plus il présente des risques énergétiques élevés. Ce classement a été construit en pondérant les facteurs détaillés en page 2, et en y ajoutant celui de la rigueur climatique hivernale.



Côté mobilités, une question d'accessibilité et de pratiques

Les risques de précarité énergétique liés à la mobilité dépendent à la fois des possibilités d'accessibilité aux équipements et services dans les territoires et des pratiques de mobilité quotidienne des individus⁴.

Des offres de mobilité différenciées

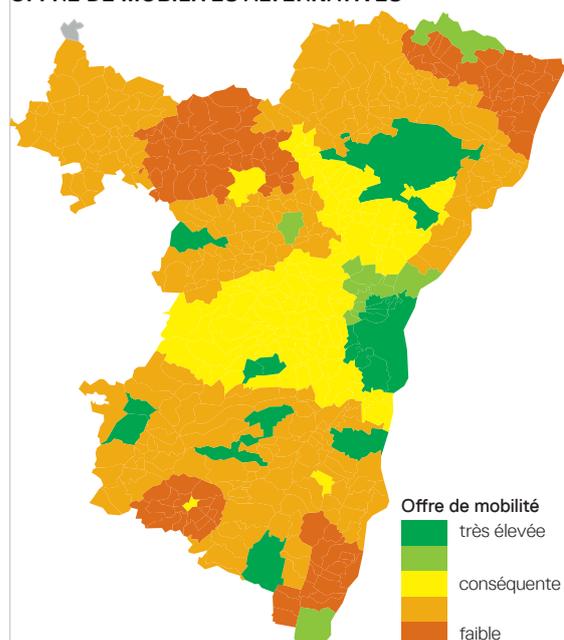
En ce qui concerne l'accessibilité, une différence nette se dessine entre deux types de territoires. Strasbourg et les villes moyennes (Haguenau, Saverne, Sélestat, Obernai, Molsheim) bénéficient d'un contexte favorable aux solutions alternatives à la voiture (marche à pied, vélo, transports en commun) grâce à un tissu résidentiel, de services et équipements denses et une bonne desserte en transports en commun. Dans les territoires éloignés de ces pôles, les ménages sont plus dépendants des véhicules individuels. C'est notamment le cas des intercommunalités du nord et du sud du département, du Massif des Vosges et de certaines communes centres (Sarre-Union, Villé, Bouxwiller). Ces territoires cumulent des facteurs susceptibles de conduire à la précarité énergétique, comme l'absence d'offre de transports, l'isolement géographique ou la perte de services et d'emplois. Ce clivage est cependant à nuancer, car le Bas-Rhin se caractérise par une forte densité de population et une meilleure desserte en transports en commun de ses territoires périurbains et ruraux que la moyenne nationale.

Des pratiques non homogènes

La pratique des solutions de mobilités alternatives à la voiture n'est pas toujours en cohérence avec le niveau d'accessibilité aux services et équipements dans les territoires. Dans la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, par exemple, où les ménages peuvent a priori s'affranchir de la voiture dans leurs déplacements quotidiens, ces derniers en font un usage très important, même pour les déplacements courts. Ainsi la bonne accessibilité par les modes alternatifs ne prémunit pas à elle seule du risque de précarité. Les pratiques quotidiennes et modes de vie des ménages sont également cruciaux.

4. Pour plus de détails voir la note de l'ADEUS n°269 de novembre 2018 : « Vulnérabilité énergétique et mobilité : Une disparité entre territoires »

OFFRE DE MOBILITÉS ALTERNATIVES



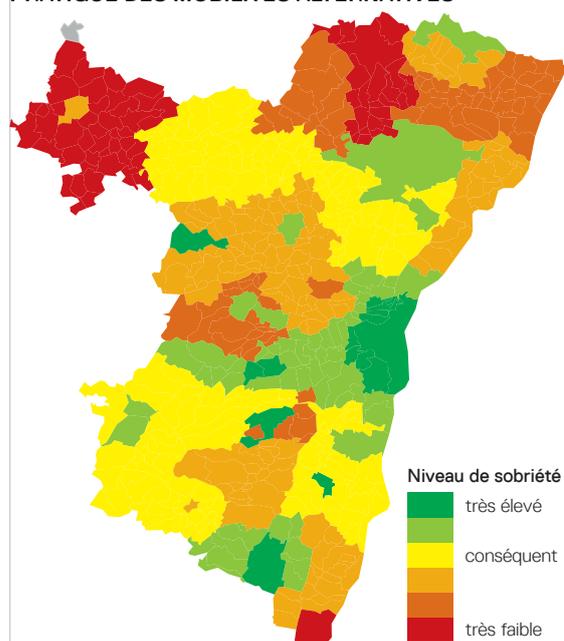
ADEUS

Réalisation : ADEUS, mai 2020 - Source : AOT, VIAIsace et traitements ADEUS 2015.

CLÉ DE LECTURE :

Plus le territoire tend vers le vert, plus il favorise l'accessibilité à pied, vélo ou transports en commun aux équipements et services du quotidien (commerces alimentaires, médecins et pharmacies, écoles primaires et élémentaires, tabacs-presse, bars-restaurants) ainsi qu'à des services complémentaires (collèges, lycées, hôpitaux, etc.).

PRATIQUE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES



ADEUS

Réalisation : ADEUS, mai 2020 - Source : INSEE, RP 2015



CLÉ DE LECTURE :

Plus le territoire tend vers le vert, plus les ménages qui l'habitent ont des pratiques qui tendent vers la sobriété : ils parcourent des courtes distances et/ou se déplacent au moyen des solutions de mobilité autres que la voiture individuelle.

Les risques d'une double précarité énergétique

Une première approche des risques de double précarité énergétique consiste à analyser le contexte qui s'impose aux ménages qui vivent sur un territoire donné, indépendamment de leurs modes de vie.

Les résultats proviennent du croisement des risques liés aux caractéristiques du parc de logements (carte page 4 : Niveau de précarité énergétique résidentielle) et à la qualité de l'accès aux équipements et services (carte page 5 : Offre de mobilités alternatives). Il en ressort quatre catégories de territoires.

Des territoires urbains à faible risque énergétique, mais aux ménages fragiles

Les pôles urbains sont les territoires où le double risque est le plus limité car la précarité énergétique liée à la mobilité et au logement y est généralement plus faible. Cette situation est particulièrement vérifiée dans les quatre principales agglomérations (Strasbourg, Sélestat, Haguenau et Saverne) du département. Ces territoires sont en revanche ceux qui comptent le plus de ménages à faibles revenus. Par conséquent, leurs populations sont malgré tout fortement exposées au risque d'insolvabilité lors de l'acquittement de leurs factures énergétiques.

Des territoires à haut cumul de risques énergétiques et économiques

Les territoires confrontés au risque de double précarité énergétique le plus élevé se situent dans le nord (Pays de Niederbronn-les-Bains, région de Wissembourg) et l'ouest (Vallée de la Bruche). Le haut niveau de vulnérabilité énergétique lié au logement et aux mobilités y est d'autant plus problématique que souvent, une part importante de leurs ménages se situe dans des niveaux de revenus parmi les plus bas du Bas-Rhin.

Des territoires à risque spécifique

Certains territoires peuvent être considérablement impactés par un ou deux risques spécifiques. C'est le cas du Kochersberg et des communes nord de l'Eurométropole de Strasbourg qui sont confrontés à des énergies de chauffage très coûteuses, du Pays de la Zorn où les logements sont particulièrement grands et où le parc rassemble une grande proportion de maisons, ou de la Vallée de Villé dont le niveau d'accès à l'emploi et aux services est faible et le parc de logements ancien. C'est aussi le cas des Communautés de Communes de la Plaine du Rhin ou de Hanau-la Petite Pierre qui cumulent absence d'offre de transports, isolement géographique et perte importante de services et d'emplois de proximité.

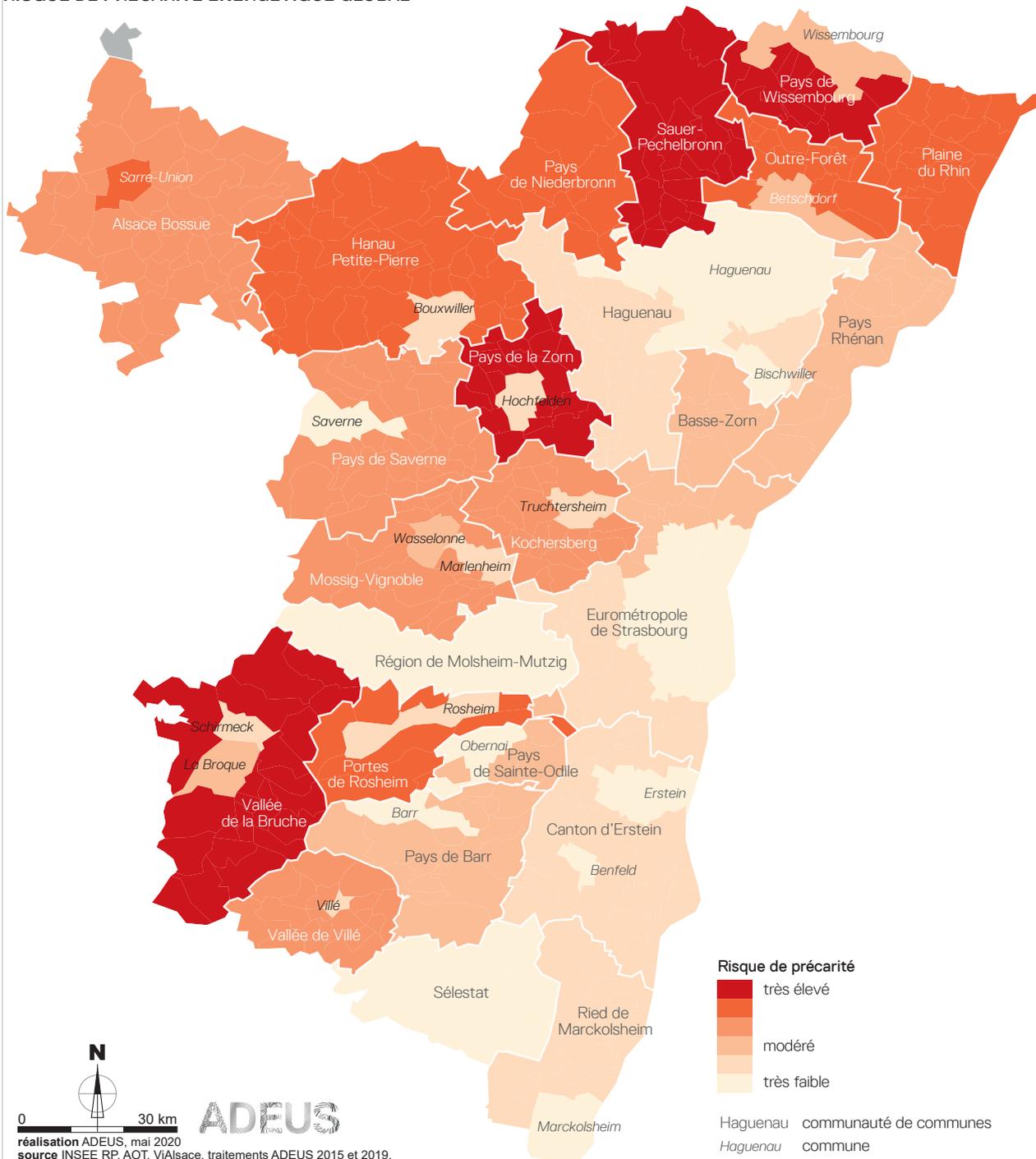
Des territoires à moindre risque

Dans la partie sud du département, les territoires se situant le long de la Vallée du Rhin ainsi que la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig se distinguent par un faible cumul de risques, en raison des excellentes performances énergétiques de leurs logements, de la moindre rigueur de leur climat hivernal et de leur niveau d'accès globallement plutôt bon.

Une cartographie à compléter

Cette cartographie des risques de double précarité énergétique est à nuancer, dans la mesure où le contexte de vie n'est pas le seul responsable de la précarité énergétique. Les comportements individuels des ménages plus ou moins sobres sont tout aussi déterminants : chauffer plus ou moins son logement, se déplacer plus ou moins dans la proximité, utiliser des climatiseurs, etc.

RISQUE DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE GLOBAL



CLÉ DE LECTURE :

Plus la couleur d'un territoire est foncée, plus les ménages qui y résident sont exposés au risque de la double précarité énergétique lié à l'habitat et à la mobilité.



Conclusion et enjeux

La précarité énergétique des ménages résulte d'une multitude de facteurs. Certains sont liés à l'environnement des ménages (logements plus ou moins énergivores, qualité de l'offre de modes de déplacement alternatifs à la voiture, etc.). Des dimensions plus subjectives jouent également, en lien avec leurs modes de vie (préférences résidentielles ou de déplacement, comportements plus ou moins sobres, etc.). A cela, s'ajoutent enfin les revenus des ménages leur permettant de s'acquitter ou non de leurs factures de consommations.

L'analyse de la précarité énergétique suppose donc de croiser une multitude de critères. Cette note constitue une première tentative d'approche globale du phénomène. Elle a permis de mettre en évidence les constats suivants :

- Dans un contexte de stagnation des revenus et de paupérisation croissante d'une part importante de la population bas-rhinoise, les consommations énergétiques sont en hausse. Ce constat doit interroger

la grande hétérogénéité des modes de vie dans le département et les dépenses énergétiques inégales selon les territoires.

- La cartographie des risques de précarité énergétique révèle une géographie contrastée entre les différentes intercommunalités bas-rhinoises. Les territoires urbains sont peu confrontés aux risques énergétiques mais comptent beaucoup de ménages pauvres. Les territoires en frange du département cumulent risques énergétiques et haut niveau de pauvreté. Enfin, plusieurs territoires ne sont pas indemnes de problématiques spécifiques.

La connaissance de ces spécificités est un enjeu pour les politiques publiques. Le fait d'identifier les sources de la précarité peut en effet permettre d'éclairer les cibles d'actions adaptées à la situation propre de chaque territoire. Encore insuffisante, cette connaissance mériterait d'être approfondie à plusieurs niveaux.

Premièrement, la mesure des consommations énergétiques réelles des ménages permettrait de mesurer non plus seulement le risque théorique, mais l'état effectif de leur précarité. Ensuite, une réflexion concernant l'impact des modes de vie et pratiques de (sur)consommation énergétique sur la fragilisation financière des ménages devrait être menée. Enfin, la crise sanitaire en cours et ses impacts économiques, sociaux et psychologiques ouvrent de nouveaux questionnements. Les évolutions induites de revenus, de modes de vie, de choix de logement et de déplacements des ménages devraient en effet influencer considérablement sur la nature des risques de précarité énergétique.

Compte tenu de l'intensification des épisodes caniculaires et du développement d'appareils énergivores comme les climatiseurs électriques, la question de la précarité énergétique liée aux fortes chaleurs mériterait d'être étudiée, afin d'améliorer les pratiques de rénovation thermique des bâtiments et relever le défi climatique.



Pour aller plus loin :

- *Adaptation au dérèglement climatique : quelles vulnérabilités face aux canicules ?* Les notes de l'ADEUS n°300, à paraître.
- *Vulnérabilité énergétique et mobilité : une disparité entre territoires.* Les notes de l'ADEUS n°269, novembre 2018. <http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg269-environnement>
- *Précarité énergétique : les consommations liées au chauffage dans les logements du Bas-Rhin.* Les notes de l'ADEUS n°202, décembre 2015. <http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg202-habitat-energie>
- *La consommation énergétique des ménages : vous avez dit « sobriété » ?* Les notes de l'ADEUS n°162, juin 2015. <http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg162-energie>
- *La précarité liée au logement : vulnérabilité et précarité énergétiques.* Les notes de l'ADEUS, n°151, décembre 2014. <http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg151-habitat>